



ASSOCIATION SPORTIVE
CULTURELLE ET D'ENTRAIDE
DE LA DDT 72

ADHESION 2021

Renouvellement - N° adhérent :.....

Nouvelle adhésion

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / /

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Mel. Perso. :@.....

Tél. perso. : Portable :

Situation professionnelle

Ministère / Service :

Adresse :

Mel. Prof. :@.....

Tél. prof. :

Famille

Conjoint

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / /

Enfants (jusqu'à 25 ans inclus)

F / M **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** .../.../...

F / M **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** .../.../...

F / M **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** .../.../...

F / M **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** .../.../...

F / M **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** .../.../...

Votre correspondant ASCE 72 :

Bureau

Montant de l'adhésion

Membre Actif¹ (art. 7-1 des statuts) : 15 euros² 17 euros

Membre Extérieur³ (art. 7-3 des statuts) : 30 euros

Retraité

Ancien Membre Actif : 10 euros pour une pers. 15 euros pour un couple

Ancien Membre Extérieur : 15 euros pour pers. seule 20 euros pour un couple

L'association offre pour 2 € l'accès à l'ensemble de ses activités et services pour une année à chaque nouvel arrivant à la DDT 72

Droits à l'image

Dans le cadre de l'ASCE 72, et/ou pour la promotion de celle-ci, le fait de mon adhésion implique l'acceptation et l'autorisation de diffusion d'image. Celle-ci concerne l'exploitation de photo et/ou video, à titre gracieux, où vous pourriez apparaître sur le site internet de l'ASCE 72 ou de la FNASCE, les tableaux d'affichage, presse ou toutes autres formes de médias.

Je refuse

Je joins à ce bulletin d'adhésion un chèque de € à l'ordre de l'ASCE 72.

Banque : Chèque n° :

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et avoir pris connaissance du contrat d'assurance de la FNASCE sur le site internet de l'ASCE 72 à la rubrique « comment adhérer ».

Fait à le/...../..... Signature

**Document à remettre à votre correspondant
ou à renvoyer à la permanence de l'ASCE 72
de préférence pour le 31 décembre 2020**

1 Sont considérés comme membres actifs les agents de la : DDT, DREAL, DDI (DDPP, DDCS), ONF, ONCFS, AFB, anciens agents de la DDT (ou ex DDE ou ex DDEA).

2 DDT uniquement et si indice inférieur à 400, sur justificatif.

3 Sont considérés comme membres extérieurs les personnes autres que celles définies à l'article 7-1 des statuts de l'ASCE 72 (exp : ARS, DSDEN, DIRECCTE, Police Nationale et personnes hors ministères de référence).